



Que deviennent la apports personnels lors d'un divorce

Par **Claire54**, le **16/01/2017** à **18:06**

Bonjour,

Merci pour votre aide dans ce cas urgent

On va divorcer

On est mariés sans contrat

Il y a 13 ans nous avons acheté une maison mon mari a apporté dans l'achat comme somme personnelle et est déclarée dans l'acte d'achat par le notaire

Moi j'ai fait un apport dans les mêmes conditions chez le notaire

Depuis on a acheté et changé de maison plusieurs fois et á chaque acte chez le notaire un apport différent en quantité y était stipulé

Dans la dernière maison acquise il y est stipulé uniquement la part mon apport personnel

Mon mari peut il ou non réclamer son apport personnel qu'il avait apporté lors de l'achat de la 1ere maison?

Par **youris**, le **16/01/2017** à **18:21**

bonjour,

en l'absence d'accord, il faudra que votre mari prouve qu'une part de son apport personnel initial a servi à l'acquisition du dernier bien devant un tribunal.

salutations

Par **Claire54**, le **16/01/2017** à **18:38**

Merci Youris

Cela sera impossible je pense

Ou connaissez vous les preuves qu'il doit fournir?

Du fait qu'il ne travaille pas depuis des années je pense que cet argent a été dépensé pour vivre en plus qu'il y a eu des pertes dans la revente et achats des maisons qui ont suivi

Dans tous les cas je vous remercie pour votre réponse